

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 29/03/2017	Dossier complet le : 29/03/2017	N° d'enregistrement : 2017-4663
-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

#### 1. Intitulé du projet

Création (transfert/extension) d'un supermarché MARKET sis lieudit Le Puy Laurent sur la commune de BRANTOME (24310)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale BRANTOME DB

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale David DURBESSON

RCS / SIRET | 4 | 9 | 2 | | 2 | 3 | 6 | | 7 | 5 | 7 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 |      Forme juridique Société par actions simplifiée

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n° 40 de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'Environnement décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 (nouvelle rubrique n° 41 du décret n° 2016-1110 du 11 août 2016)	Création de 103 places de parking

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un supermarché MARKET de 2007 m<sup>2</sup> de surface de vente sur la commune de BRANTOME - lieudit Puy Laurent, par relocalisation du magasin actuel de 1555 m<sup>2</sup> implanté 6 av. du 8 mai 1945 et création d'une station service. Le site actuel fera l'objet d'une réhabilitation par l'implantation des ateliers municipaux et une activité commerciale. Le secteur d'implantation du projet se situe sur une zone UY destinée aux implantations à usage commercial, artisanal ou industriel. L'emprise foncière (parcelles section B n°166 - 1014 et 1122 pour partie) représente une contenance totale d'environ 18 010 m<sup>2</sup>. 103 places de parking seront créées.

La surface imperméabilisée du projet sera de 9 007 m<sup>2</sup> sur un terrain d'env. 18 010 m<sup>2</sup> (soit 50,01 % de l'emprise foncière). La surface perméable d'environ 9 003 m<sup>2</sup> d'espaces verts et de plantations (70 arbres et arbustes).

Le projet bénéficiera d'une attention particulière sur le plan environnemental afin de le rendre moins impactant (voir développement dans les paragraphes suivants).

Le projet s'implante sur une réserve foncière existante de 18 354 m<sup>2</sup>. Sur cette réserve foncière, des travaux de terrassements ont déjà été réalisés en 2010 : l'emprise des terrassements est d'environ 10 000 m<sup>2</sup> pour un volume de déblai d'environ 20 000 m<sup>3</sup>. La plateforme existante est à 148.10 NGF.

Un bassin de stockage a été réalisé pour un volume de 560 m<sup>3</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

Le principal objectif du projet sera la réimplantation à neuf d'un magasin MARKET qui conduira à la réalisation d'un magasin plus fonctionnel et répondant aux enjeux de développement durable actuels. Elle s'accompagnera des aménagements suivants :

- un bâtiment commercial au traitement architectural moderne, selon le concept MARKET, adapté à son contexte par l'utilisation de matériaux locaux.

- une devanture vitrée, ouverte sur un parvis couvert au front du magasin

- un plan de circulation et des accès entièrement aménagés améliorant la sécurité des usagers.

Le nouveau magasin MARKET permettra :

- de contribuer à structurer et valoriser l'aménagement du territoire grâce à une architecture moderne, qualitative qui propose une offre marchande cohérente,

- de proposer un aménagement paysager favorisant le développement de la biodiversité locale (annexe n°7-Traitement paysager)

- de contribuer à l'attractivité commerciale de la Communauté de Communes Dronne et Belle au regard de son dynamisme démographique (+ 7,8 % de population supplémentaire dans la zone de chalandise définie entre 1999 et 2014 en comparaison de la moyenne nationale qui est de 9,4 %)

- de s'inscrire dans une logique de développement durable (principe de certification environnementale non arrêté sur le projet)

- la création de 6 emplois et le maintien de 25 emplois sur le site actuel, soit un total de 31 emplois.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle du chantier est de 8 mois.

La date d'ouverture du projet est prévue fin du 1er semestre 2018.

Le bâtiment nouvellement construit bénéficiera d'une isolation renforcée (objectif RT 2012 - 15 %).

Les ouvrages de rétention sont implantés au Sud du site (bassin de rétention et canalisations réservoirs pour un volume total de 560 m<sup>3</sup>). L'infiltration des eaux de parking seront dirigées directement dans les bandes végétales de 4,50 x 2,50 m. De plus, 15 places de stationnement perméables seront aménagées sur le site favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

Une charte chantier vert (annexe n° 8 - Charte Chantier Vert) permettant de limiter les pollutions de sol et de l'air, de trier les déchets de chantier, de respecter le voisinage, sera appliquée par l'ensemble des entreprises intervenantes sur le site.

Emploi préférentiel d'entreprises intervenantes locales.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La société exploitante du supermarché équipera le magasin de mobiliers favorisant la maîtrise et la consommation d'énergie :

- L'ensemble des produits frais libre-service et surgelés seront équipés de meubles à portes fermées.

- Un système de récupération de chaleur sur groupe froid sera installé,

- Les centrales réfrigérantes seront en fluides 100 % naturels,

- L'installation d'éclairages basse consommation permettra une réduction de 50 % à 80 % de la consommation d'énergie associée. De plus, des détecteurs de présence seront installés dans les locaux sociaux.

- Le futur supermarché sera équipé d'un système de Gestion Technique Centralisée.

Une chambre froide biodéchets de 8 m<sup>2</sup> sera implantée au sein du bâtiment.

Une zone de tri des déchets sera implantée dans la cour de service permettant le tri en exploitation.

D'autre part, le pétitionnaire du permis a mené une étude de trafic (annexe n° 9 - Etude de trafic) concluant :

- à la compatibilité des accès avec la voirie publique.

- à une augmentation du trafic de 35 % sur la RD 675. L'impact du projet restera limité en valeur absolue en section.

- aux estimations de réserves de capacité montrent qu'aucune dégradation récurrente n'est à prévoir sur le carrefour giratoire RD675/RD939 et sur le carrefour RD675/RD675E2, et ce, même en période estivale.

- à un bon dimensionnement du nombre de places de parking.

Le site n'est pas desservi par le réseau de transport en commun Départemental. Néanmoins, la Société BRANTOME DB mettra à disposition de ses clients une navette. Cette navette aura une fréquence d'un aller/retour tous les jours de la semaine (du lundi au samedi). Départ de la rue du 8 mai 1945 <-> Le Puy Laurent.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Emprise foncière du projet	18 010 m <sup>2</sup>
- Surface plancher du projet	2 946 m <sup>2</sup>
- Surface de vente du projet	2 007 m <sup>2</sup>
- Surface des espaces verts état existant	6 850 m <sup>2</sup>
- Surface des espaces verts projet	9 003 m <sup>2</sup>
- Surface de l'aire de stationnement	2 410 m <sup>2</sup>
- Nombre de places de stationnement	103 places
- emprise au sol de la station carburant	120 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieudit Puy Laurent  
24310 BRANTOME

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 6 4 ' 6 5 " 34E Lat. 4 5 ° 3 8 ' 0 7 " 59N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 2 la plus proche est localisée à 1,8 kms au Sud du projet et est nommée "Vallée de la Dronne de Saint-Pardoux-la-Rivière à sa confluence avec L'Isle" (annexe 10 - Nature et Environnement)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain support du projet est situé sur un coteau du Périgord Blanc.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du Parc Naturel Régional du Périgord Limousin situé à 2,3 kms au Nord-Ouest du site. Brantome est une des villes portes située au Sud.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches sont situés au coeur de ville de Brantome situé à 2,4 kms du projet. Les dix monuments historiques sont : Ancienne Abbaye, Castel de la Hierce, Château de Puymartreau, Maison rue Janssen, Cluzeau de Chambrerune, Dolmen de la Pierre Levée, Ancienne Eglise Notre-Dame, Vestiges de l'ancienne Eglise, Immeuble rue V. Hugo/Gambetta et Maison Voisine du Pont.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone humide. Cartographie des zones humides sur le territoire de Brantome (annexe n° 11).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn inondation approuvé le 31 janvier 2014. Le terrain support du projet n'est pas situé dans le périmètre. (carte PPRI - annexe n°12)  Le projet est situé en zone UY du PLU de Brantome approuvé le 22 septembre 2008 : terrains équipés ou à équiper destinés aux implantations de constructions et installations à usage commercial, artisanal ou industriel.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet s'implantant sur le coteau du Périgord Blanc. Le terrain présente un faciès de calcaire blanc crayeux. Il est recouvert par la formation "Coniacien : calcaires durs cristallins. Calcaires gréseux et sables fins à grossiers à la base ; calcaires à Huîtres su sommet", notée C4. Le terrain d'assiette a fait d'objet d'un terrassement en 2010. (annexe n°13 - vue parcellaire des terres agricoles)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains du projet ne sont concernés par aucun périmètre de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches du projet sont : - site classé SCL0000515 "Bois de la Garenne" localisé à env. 1,5 km au Sud - site inscrit SIN0000399 "Vallée de la Dronne" localisé à env. 1,4 km au Sud - site classé SCL0000584 "Vallée de la Dronne" localisé à env. 2,8 km au Sud-Ouest
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone natura 2000 la plus proche (Vallée de la Dronne à Brantome à sa confluence avec l'Isle) se situant à env. 3 kms du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité du Bois de la Garenne (env. 1,5 km) et de la Vallée de la Dronne située à env. 2,8 kms du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des masses d'eaux souterraines. Aucun parking souterrain n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassements ont déjà été réalisés en 2010 : l'emprise est d'environ 10 000 m <sup>2</sup> pour un volume de déblai d'environ 20 000 m <sup>3</sup> . La plateforme existante est à 148.10 NGF.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etude géotechnique d'avant projet en annexe 16.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de faisabilité environnementale a été réalisée en février 2017 et elle n'a pas relevé d'enjeu particulier lié au site existant. Elle a émis des prescriptions qui seront prises en compte afin de minimiser l'impact du projet sur la biodiversité. (annexe 14 - Etude de faisabilité environnementale et réglementaire)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. L'emprise foncière est localisée en zone UY "destinée aux implantations à usage commercial, artisanal ou industriel" du PLU de Brantome approuvé en 2008.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRn inondation situé à 2,5 km "La Dronne"
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etude de trafic réalisée (en annexe n° 9)  Ce rapport conclut que le projet de transfert du point de vente MARKET de Brantome n'aura qu'un impact limité sur la circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une élévation des niveaux sonores en phase chantier est attendu comme pour tous travaux. Les émergences de bruit respecteront le cadre de la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement du projet. La charte chantier vert permettra de minimiser les nuisances sonores en phase travaux. En phase exploitation, les niveaux sonores attendus (activité commerciale et trafics liés) ne sont pas de nature à engendrer un risque pour la santé humaine par le biais d'une augmentation excessive des niveaux sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, les principes généraux de traitement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter la propagation extérieure des odeurs provenant du magasin (tri sélectif et gestion de déchets avec création d'un local biodéchets réfrigéré)</li> <li>- Limiter les sources de pollutions internes,</li> <li>- Assurer un brassage d'air suffisant pour évacuer les pollutions générées en interne. Les réseaux auront une classe d'étanchéité à l'air de niveau A.</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront engendrées par l'enseigne et l'éclairage du parking (éclairage LED). L'éclairage du projet sera éteint la nuit hors des heures d'ouvertures du magasin (respect du Décret n° 2012-118 du 31 janvier 2012). Une intensité lumineuse minimale sera à respecter et l'éclairage global du projet sera étudié de façon à ne pas générer de pollution lumineuse en périphérie.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions de CO2 seront limitées par la performance énergétique du projet visant des réductions importantes des consommations par rapport à la RT 2012. Rejet de CO2 dans l'atmosphère par l'activité commerciale associée au projet : utilisation de véhicules, ventilation des locaux, relargage des matériaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques sont liés à l'exploitation du supermarché (rejets sanitaires) dans les canalisations d'eaux usées se déverseront dans le réseau public. Les eaux pluviales du parking, des toitures et de la station carburant se déverseront dans le bassin de rétention de 560 m3 implanté au Sud de l'emprise foncière (annexe n° 15 - Traitement des eaux pluviales). Des "bandes végétales" seront également présentes sur le parking, elles favoriseront l'infiltration des eaux pluviales.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Afin de traiter les éventuelles pollutions avant rejet, le parking et la station carburant seront équipés de séparateurs d'hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets produits par l'activité commerciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D.I.B. : carton, plastiques liés à l'activité de vente et de chantier.</li> <li>- ordures ménagères : liées aux clients (des poubelles seront installées de part et d'autre sur le parking et l'intérieur du bâtiment)</li> <li>- D.I.S. (lors des travaux) : un tri sélectif est d'ores et déjà prévu (charte chantier vert).</li> </ul> <p>Les déchets d'exploitation seront également triés et collectés par des organismes spécialisés.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de périmètres de protection de monument ou en dehors des sites classés recensés sur le territoire brantomais. Le travail des architectes garantit une bonne intégration architecturale et paysagère du projet, en entrée Nord de la ville de Brantome.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise foncière est localisée en zone UY du PLU de Brantome destinée aux implantations à usage commercial, artisanal ou industriel. Le site accueille actuellement la Coopérative agricole La Périgourdine. L'emprise foncière du projet a déjà fait l'objet d'un terrassement.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette opération se développe sur un site voué aux implantations à usage commercial, artisanal ou industriel en cours de déploiement. Le projet consiste en la création d'un supermarché. Il sera intégré dans son environnement par un aménagement paysager et architectural adapté permettant une requalification globale ce site et de poursuivre le développement économique du secteur, améliorant ainsi l'entrée de ville Nord de Brantome. Les obligations environnementales seront respectées (suivi des consommations, respect de la réglementation thermique, consignes de tri, implantation de systèmes d'énergie renouvelable, mise en place de bornes de recharge pour véhicule électrique). Différentes études (étude de faisabilité environnementale, étude géotechnique et étude hydraulique) ont été menées dans le cadre du montage de cette opération. Le projet respecte également toutes les prescriptions réglementaires qui lui sont applicables. Il devrait donc être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe_7 : Traitement et notice paysagère Annexe_8 : Charte Chantier Vert Annexe_9 : Etude de trafic Annexe_10 : Nature et Environnement Annexe_11 : Zones humides de la commune de Brantome Annexe_12 : Carte PPRI Brantome Annexe_13 : Vue parcellaire des terres agricoles Annexe_14 : Etude de faisabilité environnementale et réglementaire Annexe_15 : Traitement des eaux pluviales Annexe_16 : Etude géotechnique

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BRANTOME

le 15 mars 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**CARREFOUR MARKET BRANTÔME**  
SAS BRANTÔME DB  
Avenue de 8 Mai 1945  
4310 BRANTÔME  
RCS 492 236 757 00018  
Tél 05 53 05 82 60  
Fax 05 53 05 75 45

